

**De :** D' Prosanto Chaudhury  
**À :** Coordonnateurs-conseillers cliniques  
**Date d'entrée en vigueur :** 2025-02-05  
**Renvoi :** S/O  
**Objet :** **Attribution intestin**

**Veillez prendre note que...**

**1. L'attribution de l'intestin s'effectue comme suit :**

- 1.1. Attribuer l'intestin à partir de la liste d'attente du *Registre canadien pour la transplantation (RCT)* disponible dans la BDDR selon les considérations suivantes :
  - 1.1.1. L'attribution est effectuée aux personnes en attente de groupe sanguin compatible.
  - 1.1.2. Se référer au guide ATT-GUI-003 *Critères d'exclusion spécifiques relatifs au donneur potentiel* afin de connaître les restrictions à l'attribution en fonction de l'âge et de l'histoire médicale du donneur potentiel.
- 1.2. Si les programmes canadiens refusent ou qu'aucune personne en attente n'est compatible, offrir l'intestin aux États-Unis.



Dr Prosanto Chaudhury, Directeur médical – transplantation d'organes